

Tournoi du Bad'moiselle 7^{ème} édition : 17 et 18 Décembre 2022

Numéro d'autorisation : en cours

Règlement particulier



Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

COVID 19 :

Actuellement pas de mesure sanitaire particulière (pas de masque, pas de pass'sanitaire obligatoire), sous réserve d'un éventuel contre ordre gouvernemental d'ici le week-end du tournoi.

• Participation

1.1 Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton et appartenant aux catégories :

→ Jeunes : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors

→ Seniors : NC - P12 - P11 - P10 - D9 - D8 - D7 - R6 - R5 - R4 - N3 - N2

→ Vétérans

1.2 L'organisateur s'appuiera sur une mise à jour du CPPH en date du **samedi 3 Décembre 2022** pour vérifier les classements de chacun des participants.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton et doit être en possession de sa licence.

1.4 La date du tirage au sort est fixée au **vendredi 9 décembre 2022**.

• Tableaux

2.1 Le Bad'moiselle étant un tournoi mettant les femmes à l'honneur, les tableaux ouverts seront les suivants : **Simple Dame, Double Dame et Double Mixte.**

2.2 Les tableaux seront organisés en poules uniques de 5, garantissant ainsi 4 matchs à tous les joueurs.

Selon le nombre de joueuses/joueurs inscrits, l'équipe organisatrice se réserve le droit de constituer des poules de 6 voire de 7.

2.3 Dans la mesure du possible, les jeunes seront répartis en poule par catégories. Cependant, en cas de sous-représentation d'une catégorie le comité organisateur se réserve le droit de fusionner ces dernières ou d'intégrer des jeunes dans un tableau sénior.

2.4 Chaque joueuse aura la possibilité de jouer les 3 tableaux.

2.5 Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

2.6 Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge Arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.

2.7 En cas d'égalité des CPPH pour la confection des tableaux, les joueurs les plus jeunes en catégorie « seniors » joueront dans le tableau supérieur.

2.8 Le tournoi sera géré via le logiciel BADNET

2.9 Les joueurs mineurs à la date du tournoi seront obligatoirement accompagnés par un adulte pendant toute la durée de la compétition.

2.10 Les récompenses seront sous forme de bons d'achat chez notre partenaire Trinisport. Elles seront remises à la fin de chaque poule.

• Arbitrage

3.1 Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton.

3.2 La compétition se déroulera en auto arbitrage. Certains matchs pourront être arbitrés si des arbitres présents dans la salle souhaitent officier.

3.3 Sur demande des joueurs auprès de la table de marque ou du juge arbitre, un arbitre pourra être désigné à tout moment d'un match.

3.4 Tout joueur inscrit au tournoi et ayant officié, au minimum, sur 3 matchs en tant qu'arbitre se verra remboursé ses droits d'engagements.

• Engagements

4.1 L'organisateur a fixé les droits d'engagement comme suit :

- **16 euros** pour 1 tableau

- **18 euros** pour 2 ou 3 tableaux (le 3e tableau est donc offert)

Ces tarifs incluent les 2 € de taxe fédérale (votée lors de l'AG de la FFBaD le 21 avril 2018).

4.2 Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d'engagement ne seront pas prises en considération.

4.3 Tous les inscrits d'un même club doivent figurer sur la même feuille d'inscription.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.

Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort (sauf justificatif).

4.4 Inscription et règlement via le site Badnet

Date limite d'inscription : **lundi 05 décembre 2022**

4.5 Le Comité d'Organisation limitera le nombre de participants pour assurer un déroulement optimal du tournoi. Le cas échéant, les critères de sélection suivants seront appliqués :

a. la date d'inscription sur le site ;

b. seuls certains joueurs d'un même Club pourront être retenus afin de compléter certains tableaux ;

4.6 Les contraintes horaires ne seront acceptées que si elles ne gênent pas l'organisation du tournoi.

4.7 Demande de renseignements : HAVETTE Eugénie nenlo52@hotmail.fr ou MONTAGNON Alexia alexia.moreira@orange.fr

4.8 Les convocations seront envoyées par voie télématique au Correspondant de Club désigné sur la feuille d'Inscription, au plus tard **le Mercredi** précédant le déroulement de tournoi.

• Forfaits

5.1 Pour tout forfait, l'organisateur demandera un justificatif officiel (certificat médical...) pour effectuer un remboursement.

5.2 Un forfait volontaire avéré entraîne le retrait du fautif de la compétition, dans toutes les disciplines.

En outre, le fautif est passible de pénalités sportives et de sanctions disciplinaires dans les conditions exposées dans un règlement spécifique aux forfaits.

Le juge-arbitre décide des forfaits volontaires pour lesquels il dispose des informations nécessaires. (Extrait du RGC 2.17.2)

- **Volants**

6.1 Tout volant homologué par la FFBaD est accepté.

6.2 Les volants sont à la charge des joueurs qui partageront équitablement.

6.3 En cas de litige, le volant officiel du tournoi sera celui en vente dans la salle :

- Mavis 600 pour les joueurs NC
- Yonex Aerosensa 30 pour les joueurs classés

- **Juge Arbitre**

7.1 Un Juge Arbitre est sollicité par l'organisateur.

7.2 Ses décisions sont sans appel.

7.3 il appartient au Juge-Arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non.

(Extrait du GUI03.07_VS_PubliciteTenue du Guide du badminton)

7.4 Le Juge Arbitre de la compétition est M. Gilles PRADEL.

- **Déroulement de la compétition**

8.1 Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage dès son arrivée.

8.2 A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

8.3 Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

8.4 Afin que la table de marque vérifie la présence des deux joueurs ou paires, les deux joueurs ou paires viendront chercher ensemble la feuille de match.

8.5 Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match à partir de l'appel de leur nom. Ce temps de préparation devra obligatoirement débiter par le test des volants.

8.6 Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

8.7 Pendant les 120 secondes d'arrêt prévus entre chaque set, chaque joueur pourra être rejoint par deux personnes au maximum, après avoir changé de demi-terrain.

8.8 Le temps minimum de repos entre deux matches consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce "jouez" du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

8.9 Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer la table de marque et impérativement le Juge Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de son match.

8.10 Au service, **tout volant touchant les panneaux de basket ou les câbles sera déclaré let deux fois** ; au cours du jeu il sera déclaré faute. Au service ou en jeu, tout volant touchant le plafond ou les filets sera déclaré faute.

8.11 L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux entraîneurs (2 par demi-terrain), aux Juges Arbitres et aux arbitres désignés par le Comité d'Organisation ainsi qu'aux membres de ce dernier.

8.12 Seuls les coachs seront autorisés à suivre leur joueur depuis la chaise prévue à cet effet. De ce fait, aucun joueur ne sera autorisé à rester entre les terrains.

- La compétition se déroulera intégralement au gymnase des Bourroches, 42

Boulevard Eugène Fyot 21000 DIJON

- La salle n'étant pas équipée des poteaux et filets préconisés par la FFBad, chaque joueur s'engage à ne porter aucune réclamation à ce sujet.
- Pour les poussins, il n'y aura pas d'aménagement du terrain. Les terrains pour les poussins seront donc identiques à ceux des autres catégories (filet à 1,55m et les couloirs du fond utilisés).

- **Echéancier**

9.1 L'appel des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

9.2 Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre et / ou de l'organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

9.3 Les matchs peuvent être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée (à partir du deuxième tour).

- **Tenue vestimentaire**

10.1 Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD (GUI03.07_VS_PubliciteTenue du 01/09/20) est exigée sur les terrains.

10.2 Les joueurs doivent porter obligatoirement une tenue de badminton correcte, la couleur de cet habillement étant libre.

10.3 On entend par « tenue de badminton » une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes :

- Les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby,
- Les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits.
- Les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport et sont donc interdits. Des vêtements de forme excentrique ou des vêtements portant des motifs qui, par leurs dimensions, leurs couleurs ou le sujet représenté, peuvent être une distraction ou une gêne, que ce soit pour l'adversaire, les spectateurs ou autres, peuvent être appréciés par le Juge Arbitre comme n'étant pas corrects.

10.4 Le port du pantalon de survêtement pendant les matches ne pourra être autorisé par le Juge Arbitre que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

10.5 Il appartient au seul Juge Arbitre d'apprécier la tenue d'un joueur et de faire appliquer les articles **10.2, 10.3 et 10.4** du présent règlement.

Sanctions

11.1 Toute infraction au présent règlement expose son auteur à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires selon les modalités définies par le règlement intérieur, le règlement disciplinaire et le règlement des pénalités sportives.

11.2 Sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT » après tirage au sort.

RAPPEL :

On distingue :

1) le forfait volontaire consistant, pour un joueur inscrit : - soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition; - soit à renoncer sans raison valable (force majeure) à jouer un match.

2) Le forfait involontaire consiste en un retard ou une absence à une compétition ou un match, indépendant de la volonté de l'intéressé, ou bien encore à renoncer à continuer un tableau à cause d'une blessure.

Un forfait volontaire avéré entraîne le retrait du fautif de la compétition, dans toutes les disciplines. En outre, le fautif est passible de pénalités sportives et de sanctions disciplinaires dans les conditions exposées dans un règlement spécifique aux forfaits.

Le juge-arbitre décide des forfaits volontaires pour lesquels il dispose des informations nécessaires.

Tous les cas d'absence sont consignés par le Juge Arbitre dans son rapport, auquel sont joints, le cas échéant, les justificatifs produits. En l'absence de justificatif joint au rapport du Juge - Arbitre, l'intéressé dispose d'un délai de 5 jours pour se justifier. Passé ce délai, la sanction devient applicable de plein droit à compter de la date de l'infraction (les mois de juillet et août ne sont pas pris en compte pour calculer la durée de l'interdiction).

Pour la saison 2022 / 2023 et pour toutes les compétitions se déroulant en Bourgogne Franche Comté : Les justificatifs d'absence doivent être envoyés soit :

- au responsable de la Commission Ligue d'Officiels de Terrain (clot@lbfcbad.fr).

• DIVERS.

12.1 Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives nationales et / ou internationales devra le signaler, dès son arrivée, au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

12.2 Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

12.3 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagements non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les clubs en cause.

- Les participants sont priés de laisser propre gymnase et vestiaires mis à leur disposition
- Chaque joueur s'inscrivant, accepte que les photos ou vidéos le concernant, prises durant la compétition puissent être diffusées sans aucune contrepartie et sans contestation ultérieure de sa part. (Renoncement au droit à l'image.)

12.7 Hébergement

Office du tourisme de Dijon : 08.92.70.05.58

Hôtel Formule 1, 14 rue Jean Moulin, ZAC de Chenôve 21300 Chenôve 08.91.70.52.33

12.8 Restauration

Le Comité d'Organisation se fera un plaisir de vous servir pendant toute la durée du tournoi.

Vous pourrez entre autres trouver à la Buvette : boissons, sandwiches, salades, croque-monsieur, crêpes, gâteaux...

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, par le respect de ce règlement, auront apporté leur contribution au bon déroulement et à la réussite du BAD'MOISELLE 7^{ème} édition.